

**BASE DES CONCLUSIONS
NORME CANADIENNE D'AUDIT (NCA) 570,
Continuité de l'exploitation**

La présente base des conclusions a été préparée par les permanents du Conseil des normes de vérification et de certification (CNVC). Elle se rapporte à la norme canadienne d'audit (NCA) 570, «Continuité de l'exploitation», mais n'en fait pas partie intégrante.

Rappel historique

En février 2007, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a publié un exposé-sondage sur la norme internationale d'audit (ISA) 570 (remaniée), «Continuité de l'exploitation» (ES-ISA 570). L'IAASB a approuvé la version définitive de l'ISA 570 en mars 2008, sous réserve de confirmation, par le Conseil de supervision de l'intérêt public (Public Interest Oversight Board ou PIOB), du respect de la procédure officielle. Il a obtenu cette confirmation en juillet 2008.

En mars 2007, le CNVC a publié un exposé-sondage visant l'adoption de la norme ISA 570 en projet à titre de NCA 570 (ES-NCA 570). Le chapitre 5510, RESTRICTIONS DANS LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR, contient trois paragraphes de modalités d'application et d'autres commentaires explicatifs portant sur des questions relatives à la continuité de l'exploitation. Il est aussi question de la continuité de l'exploitation dans les modalités d'application et autres commentaires explicatifs d'autres chapitres du Manuel actuel. Toutes les exigences de la NCA 570 sont nouvelles. Sept répondants (dont l'identité est mentionnée à la fin du présent texte) ont formulé des commentaires sur l'ES-NCA 570.

Le CNVC a approuvé la NCA 570 en septembre 2008. Le Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification a passé en revue la procédure officielle suivie par le CNVC pour l'élaboration de cette NCA avant sa publication dans le Manuel de l'ICCA – Certification.

Objectif de la base des conclusions

La présente base des conclusions a été préparée afin d'informer les parties prenantes canadiennes de ce qui suit.

- a) Les permanents de l'IAASB ont préparé une base des conclusions concernant l'ISA 570. Ce document, qui peut être consulté sur le [site Web de l'IAASB](#), fournit des renseignements sur les suites que l'IAASB a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-ISA 570.

- b) Des renseignements sur les suites que le CNVC a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-NCA 570 sont également disponibles. Ces renseignements figurent ci-dessous.

Points importants

Modification du libellé de la norme ISA par le CNVC

1. La NCA 570 ne contient aucune modification par rapport au libellé de la norme ISA correspondante. Cela cadre avec la position adoptée par le CNVC dans l'ES-NCA 570. Aucun répondant n'a demandé de modification. Cependant, une modification a été apportée au libellé anglais des exemples de rapports d'audit.

Utilisation de l'expression «donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle»

2. Comme il est expliqué à l'Annexe 3 de la Préface, dans toutes les normes ISA (y compris l'ISA 570), s'agissant de l'opinion de l'auditeur sur les états financiers, deux libellés possibles sont consignés : «present fairly, in all material respects,» et «give a true and fair view of», considérés comme équivalents selon le paragraphe 35 de la norme ISA 700 et tous deux traduits en français par l'expression «donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle» (lorsque l'auditeur exprime une opinion défavorable, les libellés anglais deviennent «do not present fairly» ou «do not give a true and fair view», là encore tous deux traduits en français par l'expression «ne donnent pas une image fidèle»). Au Canada, les lois applicables imposent souvent en anglais l'utilisation, qui s'inscrit dans les pratiques généralement reconnues, de l'expression «present fairly, in all material respects». C'est pourquoi, dans les exemples d'opinions d'auditeur fournies çà et là dans les NCA (y compris les NCA 570), les expressions «present fairly, in all material respects» et «do not present fairly», selon le cas, sont utilisées en anglais, sans aucune mention de l'expression «give a true and fair view».

Autres points

Renvoi aux Normes internationales d'information financière

3. La NCA 570 fait mention de la norme internationale d'information financière IAS 1, «Présentation des états financiers», aux paragraphes 3, A10 et A19. La NCA 570 fait aussi mention de la norme comptable internationale pour le secteur public (IPSAS) 1 correspondante au paragraphe A1. Par ailleurs, la NCA 570 emploie une terminologie comptable qui ne correspond pas exactement à celle que l'on trouve dans les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément à l'approche adoptée par le CNVC pour la finalisation des autres NCA, les renvois aux Normes internationales d'information financière et la terminologie comptable internationale n'ont pas été remplacés par des renvois aux normes comptables

canadiennes et par la terminologie comptable canadienne. La position adoptée par le CNVC s'explique par le fait que, dans les NCA, ces renvois et la terminologie comptable ne sont utilisés qu'à titre indicatif, et que les NCA, tout comme les ISA, sont conçues pour permettre à l'auditeur d'auditer des états financiers établis selon n'importe quel référentiel d'information financière acceptable.

Auteurs des commentaires sur l'ES-NCA 570

Auditor General of Alberta

BDO Dunwoody S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Bureau du vérificateur général du Canada

Comité de réponse aux exposés-sondages en certification de l'ACPC

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ordre des comptables agréés du Québec

Provincial Auditor Saskatchewan